

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 28 juin, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Queyron, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 21 juin 2022

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **13** – votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre – BELLEVILLE Patricia – CHARPIOT François – CHIAPPONI Marina – DEJY Guillaume – DU PONTAVICE Quentin – FEUTRIER Lucie – GARCIN Aurélien – GRANDGAUD Sélim-Thomas – HAUBER IMBERT Isabelle – LANOE Loïc – PORTEVIN Christine

Absents : BERARD Maxime – CERBINO BARBEROUX Sylvie – COURT Sylvie – FEUILLASSIER Stéphanie – FIORONI Stéphane – PICHET Catherine

Pouvoirs de :
BERARD Maxime à CHARPIOT François
CERBINO BARBEROUX Sylvie à DEJY Guillaume
COURT Sylvie à HAUBER-IMBERT Isabelle
FEUILLASSIER Stéphanie à GARCIN Aurélien
FIORONI Stéphane à PORTEVIN Christine

Secrétaire de séance : Dominique Moulin

OBJET : ORGANISATION DE LA COURSE PEDESTRE « LA GUILLESTROISE » : CONVENTION AVEC LE PRESTATAIRE «AS2Pic »

N°20220628-03

Rapporteur : Mme C. Portevin

Annexe : Convention

Synthèse et exposé des motifs

La commune de Guillestre avait l'habitude d'organiser tous les ans, une course pédestre nommée « La Guillestroise » le 3ième dimanche d'octobre, à l'occasion de la St Luc.

Or depuis 2 ans en raison du contexte sanitaire, cette course n'a pu avoir lieu.

Cette année, la commune souhaite de nouveau proposer cette manifestation sportive à la population, selon un format suivant :

- Date : dimanche 16 octobre 2022 ;
- Course enfant le matin sur un parcours adapté - Inscription gratuite ;

- Course adulte d'environ 10 km à travers Guillestre – Inscription payante 10 euros ;
- Animation avec « un échauffement rythmique » avant la course adulte.

L'objectif est de confier l'organisation (parcours, chronométrage, sécurité médicale, recherche de bénévoles, organisation et animation le jour de l'événement) à un prestataire spécialisé dans l'organisation d'événements sportifs.

Après consultation, il est proposé de conventionner avec le prestataire « AS2Pic » (ex-association « Trails en Briançonnais », selon le projet de convention annexé à la présente.

Tel est l'objet de cette délibération.

Vu le projet de convention avec l'association « AS2Pic » pour l'organisation de cette manifestation sur Guillestre annexé à la présente ;

Vu les crédits disponibles sur le BP 2022 ;

Vu l'avis du bureau du 20 juin 2022 ;

Considérant la volonté de la commune d'organiser après 2 ans d'absence, pour raisons sanitaires, la course pédestre « La Guillestroise » ;

Considérant l'intérêt de proposer une manifestation sportive, le 3^{ème} dimanche d'octobre, à l'occasion de la St Luc ;

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les termes de la convention et son annexe ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à procéder à la signature de la convention avec le prestataire « AS2Pic » (ex-association « Trails en Briançonnais »)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 28 juin 2022,
Le Maire, Christine PORTEVIN

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE GUILLESTRE' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a large, stylized black ink signature, which appears to be 'C. Portevin'.